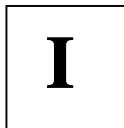




CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UN PANIER

Le présent contrat est passé entre : L'agriculteur.
NOM: Georges GOMIS – EARL l'AMARANTE
ADRESSE : La Jassine 13300 Salon de Provence
Téléphone : 06 11 35 39 92.



Et l'Amapien contractant :

NOM :

ADRESSE :

Téléphone domicile. _____ **Portable :** _____

Courriel :

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire **d'un panier entier** de légumes par le maraîcher.

Date et lieu de distribution: **le mardi de 18h00 à 19h00**

À l'Espace Citoyen et de la Création, Quartier des Canourgues à Salon de Provence.

Ce contrat est élaboré pour une saison agricole de **six mois**.

Le coût du panier est de : **24 euros X 26 semaines**, soit **624 euros** pour la période du 06//05/08 au 28/10/08 inclus.

Soit de la semaine 19 à la semaine 44

Le paiement des paniers s'effectue à la signature du contrat, par chèques, selon **six modalités au choix**.

Le premier panier de la saison été ne sera donné que si le contrat et les règlements ont été rapportés avant la dernière distribution d'avril.

Le premier chèque sera obligatoirement encaissé fin Avril, les autres chèques les jours de la dernière distribution du mois.

Conditions de paiement	Montant
Intégralité :	624 €
En 2 fois :	2 X 312€
En 3 fois :	3 X 208€
En 4 fois :	4 X 156€
En 5 fois : Le premier chèque sera de 128€	1 X 128€ et 4 X 124€
En 6 fois :	6 X 104€

Les chèques devront être libellés à l'ordre de **EARL L'AMARANTE** et datés du jour de l'engagement.

Chaque adhérent s'engage à respecter la Charte d'Alliance Provence sur les AMAP, et à participer suivant l'emploi du temps de chacun à l'organisation complète des distributions des paniers, de 17h30 à 19h30.

Salon, le ___ / ___ / 2008

Signature du maraîcher :

Signature du contractant :

AMAP DE LA CRAU



Saison Printemps Eté 2008

De : Monsieur ou Madame pour son engagement d'achat de paniers de légumes, la somme de **624 €**. Par chèque(s), en Règlement(s).

Chaque adhérent s'engage à respecter la Charte d'Alliance Provence sur les AMAP et à participer a l'organisation des distributions de paniers, de 17h30 à 19h30.

Date et signature P/O AMAP de la CRAU:

AMAP de la CRAU Tel : 04 90 53 39 20 ou le 06 24 76 05 92

ou par courriel : amapdelacrau@club-internet.fr

Producteur : Georges GOMIS tél : 06 11 35 39 92

Salon le : ___ / ___ / 2008

Signature :

NOM(S)	Nb.de chèques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Total

Merci d'inscrire le nom de la personne qui établit les chèques dans le tableau ci-dessus, s'il diffère du nom porté sur le contrat.